

6.2.6 Les effets du projet depuis l'aire rapprochée

L'échelle rapprochée est l'aire d'étude du « projet paysager », le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, le parc doit être harmonieux avec les structures paysagères qui composent le territoire. Nous évaluerons les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les relations visuelles avec les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace.

6.2.6.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire rapprochée

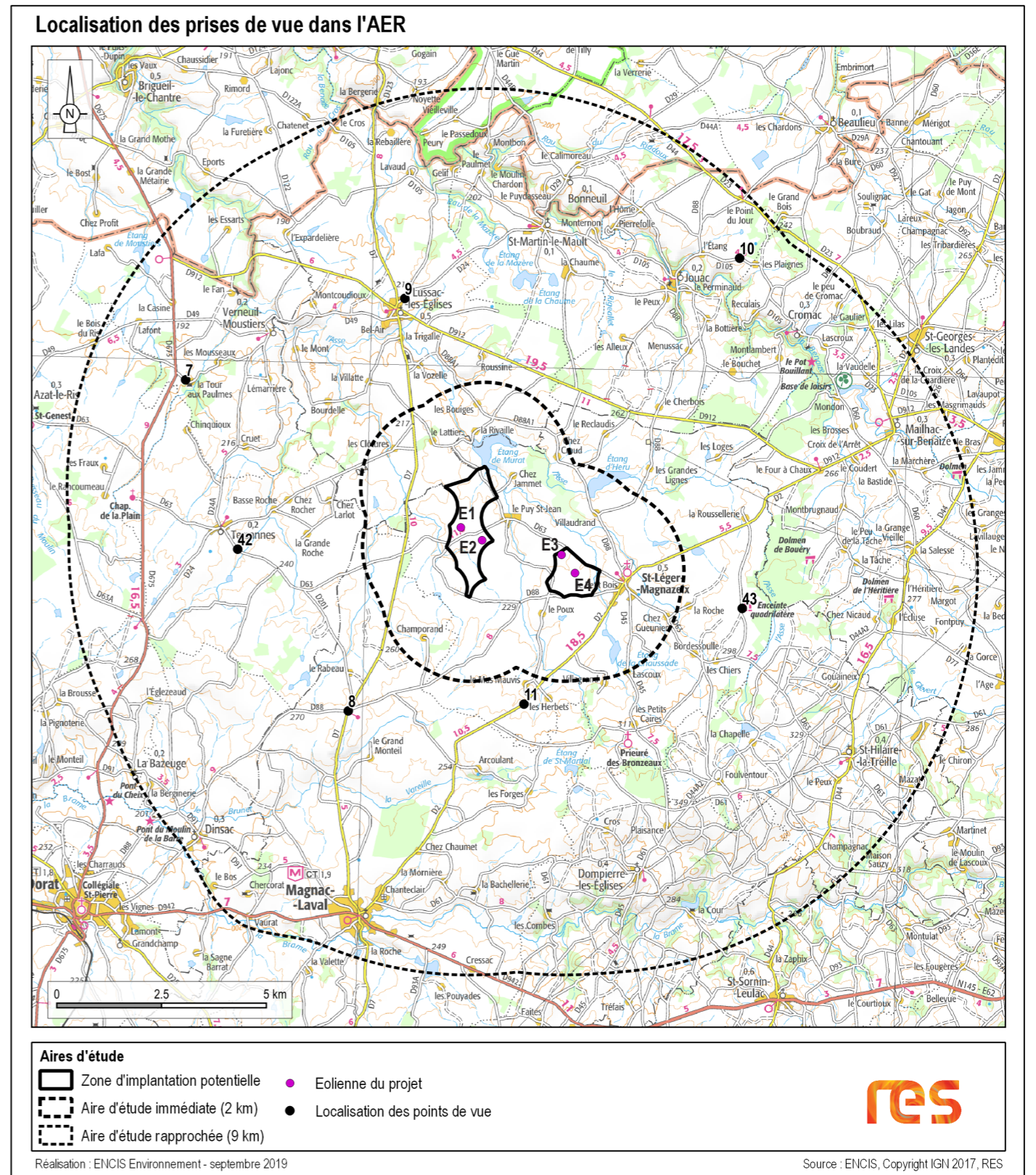
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou aux lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, 7 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte ci-contre et présentés dans le carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact
7	Depuis le château de la Tour aux Paulmes	Patrimoine	Nul
8	Depuis le croisement entre la D7 et D88	Axe de découverte	Très faible
9	Depuis la D24, en entrée nord-est de Lussac-les-Eglises	Axe de découverte / Lieu de vie	Faible
10	Depuis la D105, au niveau de la vallée de la Benaize	Axe de découverte / Unité paysagère / Patrimoine	Très faible
11	Aux abords du Polissoir dit Le Poulvant de Séjotte	Patrimoine / Axe de découverte	Très faible
42	Depuis la D63, aux abords du château de La Mothe	Patrimoine / Axe de découverte	Très faible
43	Aux abords de l'Enceinte quadrilatère, au lieu-dit Camp de César	Patrimoine / Axe de découverte	Nul

Tableau 18 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude rapprochée.



Carte 43 : Localisation des photomontages dans l'aire d'étude rapprochée.

6.2.6.2 Relation du projet éolien avec les éléments structurants de l'AER

De nombreux ruisseaux traversent le territoire de l'aire d'étude rapprochée, dessinant un plateau entaillé de vallons plus ou moins profonds.

Le plateau est incliné en direction du nord-ouest, direction dans laquelle s'écoulent les deux rivières situées au nord de la zone de projet : L'asse et la Benaize. La Brame, plus éloignée vers le sud, s'écoule en direction de l'ouest.

Les éoliennes s'inscrivent sur le relief en interfluve entre la Brame au sud et l'Asse au nord. Cette dernière est plus proche et les éoliennes sont localisées entre des vallons secondaires à cette rivière. Le recul des éoliennes vis-à-vis du cours d'eau est d'environ 1 500 mètres, ce qui élimine d'éventuels effets de surplomb sur cette vallée.

La composition du projet s'approche d'une ligne discontinue, d'orientation ouest-nord-ouest / est-sud-est, cohérente avec ces structures paysagères. Le projet est plutôt bien lisible dans le paysage, notamment grâce à cet aspect linéaire de l'implantation, cependant l'espace important entre les éoliennes E2 et E3 (1 900 mètres environ) entraîne une coupure visuelle au milieu du projet, qui semble former deux entités distinctes.



Carte 44 : Structures paysagères de l'AER.

6.2.6.3 Perceptions du projet depuis les villes et bourgs principaux de l'AER

Comme vu dans l'état initial, l'aire d'étude rapprochée comporte une petite ville (plus de 1 000 habitants) ainsi que 4 bourgs principaux. Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après et localisés sur la carte suivante.

Magnac-Laval (1 790 habitants en 2014)

Depuis le centre-ville, densément construit, les masques du bâti empêchent toute échappée visuelle en direction du projet. Depuis la périphérie de la ville, les constructions et la végétation (jardins, bocage alentour) limitent fortement les perceptions du projet. Seule la partie haute des rotors est visible sur un court tronçon de la D942 à l'est de la ville, à proximité du lycée agricole. **L'impact du projet sur ce lieu de vie est très faible.**

Lussac-les-Eglises (496 habitants)

La majeure partie du village est isolée visuellement du projet par le bâti et la végétation, qui masquent les éoliennes. De rares ouvertures visuelles sont possibles en périphérie du bourg, le long de la D912 en direction de l'est (partie haute des éoliennes visible ponctuellement) et de la D24 au nord-est, qui offre un panorama à travers une courte fenêtre dans la végétation bordant la route (cf. PM 9). Le long de la D49 et de la D7, la végétation masque les éoliennes, qui sont imperceptibles. Compte tenu du caractère exceptionnel de ces visibilitées et de leur localisation en marge des espaces habités ou fréquentés à l'échelle du bourg, et malgré des impacts ponctuellement faibles, **l'impact est jugé globalement très faible.**

Dompierre-les-Eglises (398 habitants)

Le relief masque intégralement le projet de Croix du Picq depuis le bourg et ses principaux accès.

L'impact est nul.

Saint-Hilaire-la-Treille (392 habitants)

Le relief empêche toute échappée visuelle en direction de la zone de projet. **L'impact est nul.**

Mailhac-sur-Benaize (306 habitants)

Le relief et la végétation masquent le projet et aucune visibilité n'est possible depuis le bourg et ses principaux accès. **L'impact est nul.**



Photographie 117 : Photomontage depuis la D24, en entrée nord-est de Lussac-les-Eglises (photomontage 9).

6.2.6.4 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux

Comme indiqué au 5.3.5.3, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs :

- l'observateur est en déplacement,
- l'observateur a un angle de vision très réduit,
- le sens de déplacement.

Les perceptions depuis les routes principales de l'AER sont localisées sur la carte ci-contre. Les impacts du projet éolien sur ces routes sont décrits ci-dessous.

La D675 à l'ouest de l'AER (axe La Trimouille / Le Dorat)

La végétation en bord de route (broussailles, haies basses et arbres de haut jet) combinée aux haies bocagères plus ou moins proches masquent le projet la plupart du temps depuis cette route. Seules des visibilité partielles et très ponctuelles, à travers de courtes fenêtres dans la végétation, sont identifiées. Le projet se situe sur le côté de la route, ce qui diminue encore la possibilité de le percevoir dans une dynamique de déplacement le long de cet axe. **L'impact du projet depuis cet axe de communication est très faible.**

La D942 au sud de l'AER (axe Bellac / La Souterraine)

Depuis l'ouest en direction de Magnac-Laval, la route emprunte la vallée de la Brame et le relief empêche toute visibilité.

Depuis Magnac-Laval en direction de l'est, le projet apparaît par intermittence à proximité du lycée agricole, sur quelques centaines de mètres. **L'impact est très faible.**

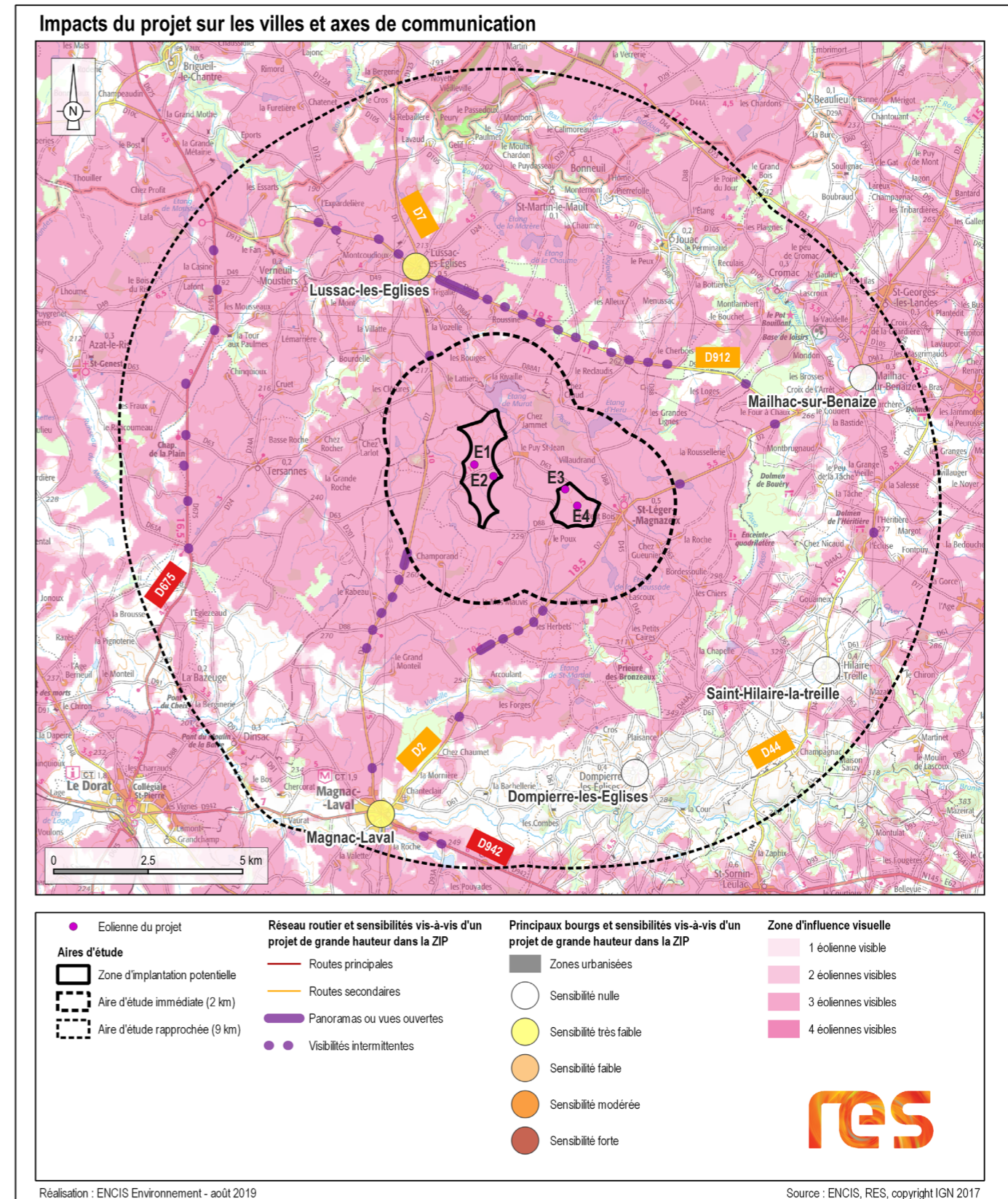
La D912 du nord-ouest au nord-est de l'AER (de la D675 à Lussac-les-Eglises puis Mailhac-sur-Benaize et Saint-Sulpice-les-Feuilles)

Le projet est visible par intermittence tout au long de cette route, mais de manière extrêmement partielle (bouts de pales la majeure partie du temps). En sortie sud-est de Lussac-les-Eglises, en marge de la ville et sur un tronçon d'environ 1 km, le projet est visible dans son intégralité au-delà de la dépression de la vallée de l'Asse, mais les haies basses en limites de parcelles filtrent les visibilité. **L'impact est très faible.**

La D7 du nord au sud de l'AER (depuis l'Indre en direction de Lussac-les-Eglises puis de Magnac-Laval)

Depuis le nord de l'AER, les rideaux de haies masquent le projet. Seuls des bouts de pales peuvent être aperçus au-dessus des linéaires boisés à l'approche de la limite de l'AEI.

Depuis Magnac-Laval en direction du nord, les visibilité restent très rares, et lorsque le projet apparaît



Carte 45 : Perception du projet depuis les routes principales et les principaux lieux de vie de l'AER.

à travers une fenêtre dans le bocage la végétation le masque en grande partie (cf. PM 8). A l'approche de la limite de l'AEI, sur environ 500 mètres, un panorama s'ouvre et permet de voir le projet dans son ensemble.

L'impact est très faible.

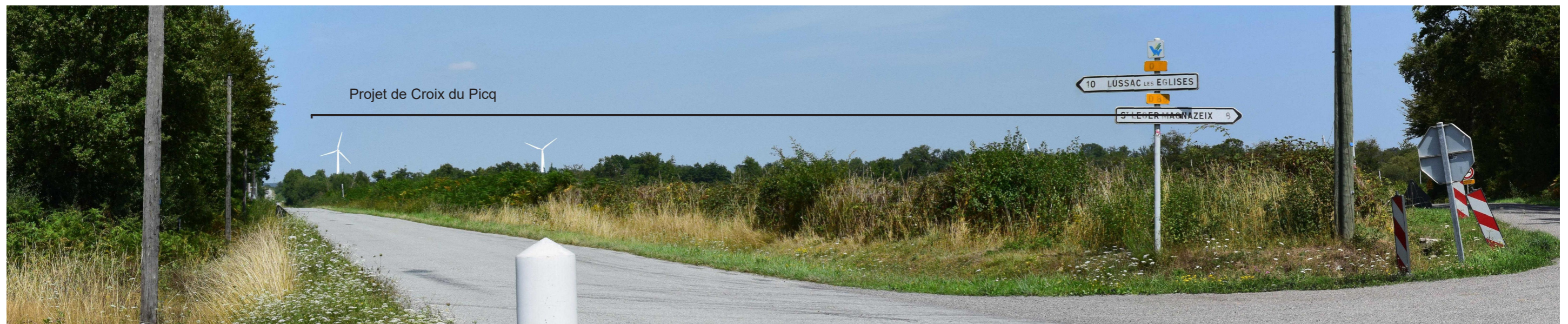
La D2 du sud au nord-est de l'AER (de Magnac-Laval à Saint-Sulpice-Les-Feuilles)

Depuis Magnac-Laval en direction du nord-est, seule la partie haute du projet peut être aperçue au-delà des filtres du bocage. Les haies masquent les éoliennes la majeure partie du temps, et limitent les visibilitées.

Depuis le nord-est de l'AER en direction de Saint-Léger-Magnazeix, une unique visibilité, très partielle, a pu être identifiée au nord du lieu-dit Les Fats. Les rotors des éoliennes sont visibles légèrement sur la droite de l'axe de la chaussée, puis disparaissent rapidement au-delà de masses arborées. **L'impact est très faible.**

La D44 dans le secteur est de l'AER (de Saint-Sornin-Leulac à Saint-Hilaire-la-Treille puis Saint-Sulpice-les-Feuilles)

Une unique fenêtre de visibilité est identifiée le long de cet axe, légèrement au sud du carrefour avec la D77. L'autre fenêtre de visibilité identifiée à l'état initial ne révèle finalement aucune perception possible du projet, masqué par un relief boisé. **L'impact est très faible.**



Photographie 118 : Photomontage depuis le croisement entre la D7 et la D88 (photomontage 8).

6.2.6.5 Perception du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER sont listés et décrits dans le tableau suivant. Néanmoins, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés à forts et ceux dont la sensibilité avait été estimée faible à minima.

Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les 15 monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée, seuls 6 sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Eglise Saint-Maximin de Magnac-Laval (MH n°73, enjeu modéré)

Le bâti alentour masque le projet, qui est invisible depuis le monument et ses abords. Aucune covisibilité n'est identifiée. *L'impact est nul.*

Domaine du château de Lascroux (MH n°76, enjeu modéré)

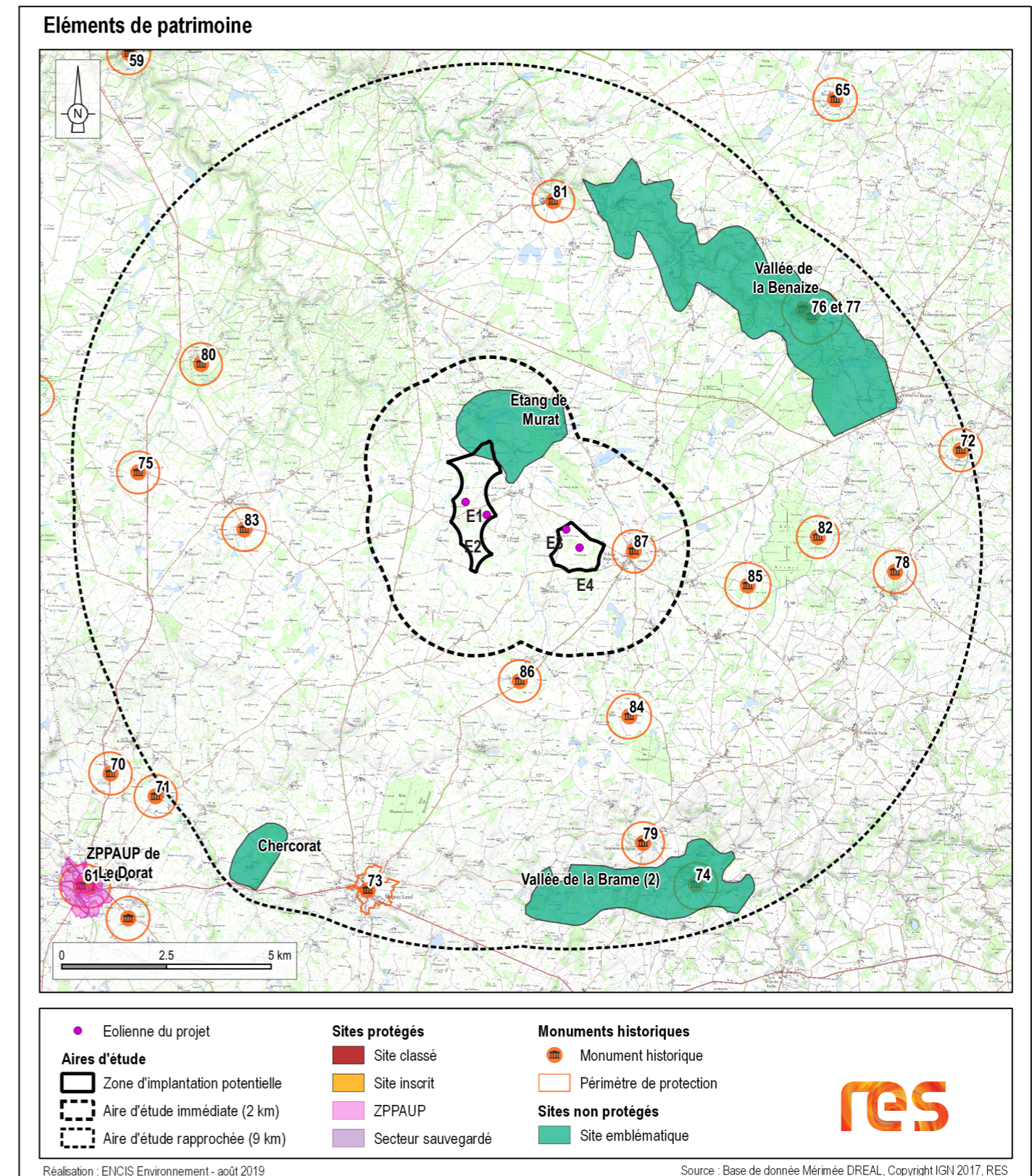
Aucune visibilité n'est possible depuis le château et son domaine en raison du contexte boisé alentour. Depuis le nord-est du périmètre de protection, le long de la route D60, la visibilité pré-identifiée à l'état initial ne permet finalement pas de percevoir le projet, masqué par un relief boisé. Aucune covisibilité n'est identifiée. *L'impact est nul.*

Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul de Dompierre-les-Eglises (MH n°79, enjeu modéré)

Le relief et la végétation empêchent toute échappée visuelle en direction du projet ; aucune visibilité ni aucune covisibilité n'est recensée. *L'impact est nul.*

Château de La Tour aux Paulmes (MH n°80, enjeu modéré)

Les visibilités potentielles identifiées à l'état initial se révèlent finalement inexistantes, le projet étant



Carte 46 : Localisation des éléments patrimoniaux dans l'AER.

masqué par le relief et la végétation depuis le chemin d'accès au château (cf. PM 7). Aucune autre visibilité dans le périmètre de protection ni aucune covisibilité identifiée. **L'impact est nul.**

Celle Grandmontaine des Bronzeaux (MH n°84, enjeu modéré)

Aucune visibilité possible depuis le monument lui-même, situé sur un versant incliné vers le sud (projet au nord et au nord-ouest). Le projet est visible de manière partielle et ponctuelle depuis le nord du périmètre de protection, le long de routes de desserte locale. Les éoliennes apparaissent au-delà de haies bocagères, entrecoupées par la végétation. Les covisibilités potentielles identifiées à l'état initial, le long de la route au sud (vers Chez Leuny), se révèlent inexistantes : le projet est masqué par les arbres proches. **L'impact est très faible.**

Château de La Mothe à Tersannes (MH n°83, enjeu faible)

Depuis le château lui-même, des bouts de pales peuvent être aperçus à travers les rideaux d'arbres proches en hiver. Dans le périmètre de protection, les reliefs vallonnés et la végétation du bocage masquent presque intégralement les éoliennes du projet, et seuls des bouts de pales peuvent être aperçus ponctuellement (cf. PM 42). **L'impact est très faible.**

Enceinte quadrilatère au lieu-dit Le Camp de César (MH n°85, enjeu très faible)

La visibilité potentielle identifiée à l'état initial, depuis la lisière du boisement accueillant le polissoir, se révèle inexistante : le projet est intégralement masqué par la végétation (cf. PM 43). Aucune covisibilité n'est possible, l'enceinte étant dissimulée dans un boisement. **L'impact est nul.**

Polissoir dit Le Poulvant de Séjotte (MH n°86, enjeu très faible)

Aucune visibilité n'est possible depuis le polissoir, situé dans un boisement. Des bouts de pales peuvent être perçus en longeant la route qui traverse le périmètre de protection (D2), mais elles restent intermittentes et entrecoupées par la végétation du bocage alentour (cf. PM 11). Aucune covisibilité identifiée. **L'impact est très faible.**

Description des effets du projet sur les sites emblématiques

Sur les quatre sites emblématiques recensés dans l'aire d'étude rapprochée, deux présentent des relations visuelles avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre protégé ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des sites sont listés et décrits dans le tableau suivant.

Le vallon de Chercorat (enjeu modéré)

Seuls des bouts de pales peuvent être aperçus au-delà d'un horizon boisé depuis la D91 en lisière nord-ouest du site, à la marge du vallon et sans lien visuel avec les éléments les plus emblématiques du site (château, allées bordées de grands arbres, ...). **L'impact du projet sur ce site est très faible.**

Le Parc Naturel Régional de la Brenne (enjeu modéré)

La visibilité potentielle identifiée à l'état initial ne révèle finalement aucune perception possible du projet, qui est masqué par le relief et la végétation. Aucune visibilité identifiée en raison de la présence d'une trame bocagère particulièrement dense. **L'impact est nul.**

La vallée de la Brame (2) (enjeu modéré)

La topographie de la vallée ne permet aucune visibilité ni covisibilité avec le projet éolien. **L'impact est nul.**

La vallée de la Benaize (enjeu modéré)

Aucune perception n'est possible depuis les abords immédiats de la rivière et le fond de vallée, en raison du relief et de la végétation dense. Quelques panoramas ponctuels sont identifiés le long des routes empruntant les hauts-versants (routes D23 et D105, cf. PM 10), mais limités à la partie haute des éoliennes au-delà de reliefs boisés et limités par les ouvertures dans la trame bocagère. **L'impact est très faible.**

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE									
MONUMENTS HISTORIQUES									
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Sensibilité	Effets du projet	Distance au projet (km)	Impact
72	87	Saint-Sulpice les Feuilles	Dolmen dit des Bras	Classé	Faible	Très faible	Les visibilitées ponctuelles identifiées à l'état initial se révèlent inexistantes en raison de la végétation qui masque le projet. Pas de vue possible depuis le dolmen, ni de covisibilité identifiée, en raison du contexte boisé et bocager.	9,4	Nul
73	87	Magnac-Laval	Eglise Saint-Maximin	Inscrit	Modéré	Nulle	Aucune visibilité possible depuis le monument ou son périmètre de protection en raison de la présence de masques bâtis et végétaux. Aucune covisibilité identifiée.	9,4	Nul
74	87	Dompierre les Eglises	Château de Dompierre	Inscrit	Faible	Nulle	Aucune visibilité ni covisibilité identifiée en raison du relief et de la végétation.	8,5	Nul
75	87	Tersannes	Chapelle Sainte-Marie-Madeleine de la Plain ou de la Plaigne	Classé	Faible	Très faible	Des bouts de pales peuvent être aperçus au-dessus des haies bocagères depuis la D675, mais en raison de leur caractère extrêmement partiel leur perception par un observateur apparaît peu probable. Pas de covisibilité identifiée.	7,8	Très faible, voire nul
76	87	Cromac	Domaine du château de Lascroux	Inscrit	Modéré	Très faible	Aucune visibilité depuis le château en raison du contexte boisé, ni depuis l'église en raison de la présence de masques bâtis et végétaux. La visibilité pré-identifiée à l'état initial, le long de la D60 au nord des périmètres de protection, ne permet finalement pas de percevoir le projet, masqué par un relief boisé.	7,8	Nul
77	87	Cromac	Eglise Saint-Sylvain	Inscrit	Faible	Très faible		7,7	Nul
78	87	Arnac la Poste	Dolmen de l'héritière	Classé	Faible	Très faible	La fenêtre de visibilité identifiée à l'état initial près du croisement de la D44 et de la D77, à l'est du périmètre de protection, permet d'apercevoir les éoliennes au-delà d'une haie filtrant la vue. Cette visibilité est très ponctuelle et le projet est très peu prégnant. Un léger relief boisé masque la majeure partie des éoliennes depuis le dolmen et seuls des bouts de pales peuvent être aperçus au-delà de cet horizon boisé.	7,6	Très faible
79	87	Dompierre les Eglises	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	Inscrit	Modéré	Nulle	Aucune visibilité ni covisibilité identifiée en raison du relief et de la végétation.	7,2	Nul
80	87	Verneuil Moustiers	Château de La Tour aux Paulmes	Inscrit	Modéré	Très faible	La covisibilité potentielle identifiée à l'état initial se révèle finalement inexistante : le projet est intégralement masqué par le relief et la végétation (cf. PM 7).	7,1	Nul
81	87	Saint-Martin le Mault	Logis seigneurial	Inscrit	Faible	Très faible	Pas de vue possible depuis le logis en raison de la présence de masques végétaux et bâtis. Les rotors des éoliennes E1 et E2 peuvent être rapidement aperçus depuis la D24, au sud-ouest du périmètre de protection, mais cette visibilité est très ponctuelle et entrecoupée par la végétation. Pas de covisibilité identifiée.	7,5	Très faible
82	87	Mailhac sur Benaize	Dolmen dit La Pierre Levée au bois de Bouéry	Classé	Faible	Très faible	Pas de visibilité depuis les abords immédiats du dolmen en raison du contexte boisé. Les visibilitées potentielles envisagées à l'état initial sont finalement exclues : les éoliennes sont masquées par un relief boisé et sont imperceptibles depuis le périmètre de protection du dolmen. Aucune covisibilité possible.	5,7	Nul
83	87	Tersannes	Château de la Mothe	Inscrit	Faible	Faible	Depuis le château, des bouts de pales peuvent être aperçus à travers les rideaux d'arbres proches en hiver. Dans le périmètre de protection, les reliefs vallonnés et la végétation du bocage masquent presque intégralement les éoliennes du projet, et seuls des bouts de pales peuvent être aperçus ponctuellement (cf. PM 42).	5,3	Très faible

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE									
MONUMENTS HISTORIQUES									
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Sensibilité	Effets du projet	Distance au projet (km)	Impact
84	87	Saint-Léger Magnazeix	Celle Grandmontaine des Bronzeaux	Classé	Modéré	Faible	Pas de visibilité possible depuis le monument lui-même en raison du relief. Les éoliennes du projet sont en revanche partiellement visibles au-delà de haies bocagères depuis les routes traversant le nord du périmètre de protection, mais ces visibilitées sont entrecoupées par la végétation et le projet n'est visible que de manière ponctuelle. Les covisibilités potentielles identifiées à l'état initial, le long de la route au sud (vers Chez Leuny), se révèlent inexistantes : le projet est masqué par les arbres proches.	4,2	Très faible
85	87	Saint-Léger Magnazeix	Enceinte quadrilatère au lieu-dit le Camp de César	Classé	Très faible	Très faible	La visibilité potentielle identifiée à l'état initial, depuis la lisière du boisement accueillant le polissoir, se révèle inexistante : le projet est intégralement masqué par la végétation (cf. PM 43). Aucune covisibilité n'est possible, l'enceinte étant dissimulée dans un boisement.	4,1	Nul
86	87	Saint-Léger Magnazeix	Polissoir dit Le Poulvant de Séjotte	Classé	Très faible	Faible	Aucune visibilité n'est possible depuis le polissoir, situé dans un boisement. Des bouts de pales peuvent être perçus en longeant la route qui traverse le périmètre de protection (D2), mais elles restent intermittentes et entrecoupées par la végétation du bocage alentour (cf. PM 11). Aucune covisibilité identifiée.	3,5	Très faible

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE									
SITES EMBLÉMATIQUES									
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Sensibilité	Effets du projet	Distance au projet (km)	Impact	
87	Magnac-Laval, Dinsac	Vallon de Chercorat	-	Modéré	Très faible	Seuls des bouts de pales peuvent être aperçus au-delà d'un horizon boisé depuis la D91 en lisière nord-ouest du site, à la marge du vallon et sans lien visuel avec les éléments les plus emblématiques du site (château, allées bordées de grands arbres, ...)	8,9	Très faible	
36	Tilly	Parc Naturel Régional de la Brenne	-	Modéré	Très faible	La visibilité potentielle identifiée à l'état initial ne révèle finalement aucune perception possible du projet, qui est masqué par le relief et la végétation. Aucune visibilité identifiée en raison de la présence d'une trame bocagère particulièrement dense.	8,6	Nul	
87	Dompierre Les Eglises, Saint-Sornin Leulac	Vallée de la Brame (2)	-	Modéré	Très faible	Aucune visibilité ni covisibilité possible en raison du relief.	7,5	Nul	
87	Jouac, Cromac, Mailhac Sur Benaize, Saint-Martin le Maux	Vallée de la Benaize	-	Modéré	Très faible	Aucune perception possible depuis les abords immédiats de la rivière et le fond de vallée, en raison du relief et de la végétation dense. Quelques panoramas ponctuels identifiés le long des routes empruntant les hauts-versants (routes D23 et D105 cf. PM 10), mais limités à la partie haute des éoliennes au-delà de reliefs boisés et limités par les ouvertures dans la trame bocagère.	5,8	Très faible	

Tableau 19 : Relations du projet éolien avec les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude rapprochée.

Description des effets du projet sur les sites touristique et remarquables

Sur les 22 sites de l'aire rapprochée, seuls six sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des sites touristiques sont listés et décrits dans le tableau pages suivantes.

Une grande partie des sites présentant des enjeux modérés correspond à des édifices protégés au titre des monuments historiques, et un correspond à un site emblématique. Les effets du projet sur ces sites sont décrits dans les paragraphes précédents.

Pour rappel :

- l'église Saint-Maximin de Magnac-Laval (MH n°73) présente un enjeu modéré et *l'impact est nul*,
- le château de Lascroux (MH n°76) présente un enjeu modéré et *l'impact est nul*,
- le château de La Tour aux Paulmes (MH n°80) présente un enjeu modéré et *l'impact est nul*,
- le prieuré des Bronzeaux (MH n°84) présente un enjeu modéré et *l'impact est très faible*,
- la vallée de la Brame (site emblématique) présente un enjeu modéré et *l'impact est nul*.

L'étang des Pouyades à Magnac-Laval (enjeu modéré)

Aucune perception n'est possible depuis l'étang, ses berges et le village de gîtes en raison du relief et de la présence de masques végétaux (bocage, petits boisements). *L'impact du projet sur ce site touristique est nul.*

Le parc et le château de la Ménagerie à Magnac-Laval (enjeu modéré)

Le château et le parc sont localisés sur un versant incliné en direction de la zone de projet, mais la végétation du parc, le versant opposé et la végétation de ce dernier créent des masques visuels limitant fortement les visibilitées. Des bouts de pales peuvent être perçus de manière très ponctuelle. *L'impact est très faible.*

Le domaine du Fan (enjeu modéré)

Situés dans un contexte densément boisé, le château et son domaine n'offrent aucune perception du projet. *L'impact est nul.*

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Sensibilité	Effets du projet	Distance au projet (km)	Impact
87	Magnac-Laval	Etang des Pouyades	-	Modéré	Nulle	Aucune visibilité identifiée en raison du relief et de la présence de masques végétaux.	10,0	Nul
87	Saint-Sulpice les Feuilles	Dolmen dit des Bras	Classé MH	Faible	Très faible	Les visibilités ponctuelles identifiées à l'état initial se révèlent inexistantes en raison de la végétation qui masque le projet. Pas de vue possible depuis le dolmen, ni de covisibilité identifiée, en raison du contexte boisé et bocager.	9,4	Nul
87	Magnac-Laval	Jardin des enfants	-	Faible	Nulle	Situé au creux de la vallée de la Brame, aucune visibilité possible.	10,1	Nul
87	Magnac-Laval	Parc de la Ménagerie	-	Modéré	Très faible	Le château et le parc sont localisés sur un versant incliné en direction de la zone de projet, mais la végétation du parc, le versant opposé et la végétation de ce dernier créent des masques visuels limitant fortement les visibilités. Des bouts de pales peuvent être perçus de manière très ponctuelle.	9,5	Très faible
87	Magnac-Laval	Château de la Ménagerie	-	Modéré	Très faible		9,5	Très faible
87	Magnac-Laval	Eglise Saint-Maximin	Inscrit MH	Modéré	Nulle	Aucune visibilité possible depuis le monument ou son périmètre de protection en raison de la présence de masques bâtis et végétaux. Aucune covisibilité identifiée.	9,4	Nul
87	Dompierre les Eglises	Château de Dompierre	Inscrit MH	Faible	Nulle	Aucune visibilité ni covisibilité identifiée en raison du relief et de la végétation.	8,5	Nul
87	Dompierre les Eglises	Vallée de la Brame	-	Modéré	Nulle	Aucune visibilité ni covisibilité possible en raison du relief.	8,2	Nul
87	Tersannes	Chapelle de la Plain	Classé MH	Faible	Très faible	Des bouts de pales peuvent être aperçus au-dessus des haies bocagères depuis la D675, mais en raison de leur caractère extrêmement partiel leur perception par un observateur apparaît peu probable. Pas de covisibilité identifiée.	7,8	Très faible, voire nul
87	Cromac	La forge de Mondon	-	Faible	Nulle	Situés au creux de la vallée de la Benaize, dans un secteur au bocage très dense, aucune visibilité possible depuis ces sites.	7,9	Nul
87	Cromac	Lac de Mondon	-	Faible	Nulle		7,8	Nul
87	Cromac	Parc paysager du château de Lascroux	-	Modéré	Nulle	Aucune visibilité depuis le château ou son parc en raison du contexte boisé.	7,7	Nul
87	Cromac	Le Pot Bouillant	-	Faible	Nulle	Dans le fond de la vallée de la Benaize, dans un secteur boisé, aucune visibilité possible.	7,5	Nul
87	Arnac la Poste	Dolmen de l'Héritière	Classé MH	Faible	Très faible	La fenêtre de visibilité identifiée à l'état initial près du croisement de la D44 et de la D77, à l'est du périmètre de protection, permet d'apercevoir les éoliennes au-delà d'une haie filtrant la vue. Cette visibilité est très ponctuelle et le projet est très peu prégnant. Un léger relief boisé masque la majeure partie des éoliennes depuis le dolmen et seuls des bouts de pales peuvent être aperçus au-delà de cet horizon boisé.	7,6	Très faible
87	Verneuil Moustiers	Domaine du Fan	-	Modéré	Nulle	Dans un contexte densément arboré, aucune visibilité identifiée.	7,7	Nul
87	Verneuil Moustiers	Château de La Tour aux Paulmes	Inscrit MH	Modéré	Très faible	La covisibilité potentielle identifiée à l'état initial se révèle finalement inexistante : le projet est intégralement masqué par le relief et la végétation (cf. PM 7).	7,1	Nul

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Sensibilité	Effets du projet	Distance au projet (km)	Impact
87	Verneuil Moustiers	Eglise	-	Faible	Nulle	Pas de visibilité depuis l'église ou ses alentours, un rideau d'arbres proche très épais masquant la ZIP.	6,5	Nul
87	Mailhac sur Benaize	Dolmen de Bouéry	Classé MH	Faible	Très faible	Pas de visibilité depuis les abords immédiats du dolmen en raison du contexte boisé. Les visibilitées potentielles envisagées à l'état initial sont finalement exclues : les éoliennes sont masquées par un relief boisé et sont imperceptibles depuis le périmètre de protection du dolmen. Aucune covisibilité possible.	5,7	Nul
87	Tersannes	Château de la Mothe	Inscrit MH	Faible	Faible	Depuis le château, des bouts de pales peuvent être aperçus à travers les rideaux d'arbres proches en hiver. Dans le périmètre de protection, les reliefs vallonnés et la végétation du bocage masquent presque intégralement les éoliennes du projet, et seuls des bouts de pales peuvent être aperçus ponctuellement (cf. PM 42).	5,3	Très faible
87	Lussac les Eglises	Eglise	-	Faible	Nulle	Située en contexte urbain, aucune perception possible depuis l'église ou ses abords directs en raison de la présence de masques bâtis.	5,4	Nul
87	Saint-Léger Magnazeix	Prieuré des Bronzeaux	Classé MH	Modéré	Faible	Pas de visibilité possible depuis le monument lui-même en raison du relief. Les éoliennes du projet sont en revanche partiellement visibles au-delà de haies bocagères depuis les routes traversant le nord du périmètre de protection, mais ces visibilitées sont entrecoupées par la végétation et le projet n'est visible que de manière ponctuelle. Les covisibilitées potentielles identifiées à l'état initial, le long de la route au sud (vers Chez Leuny), se révèlent inexistantes : le projet est masqué par les arbres proches.	4,2	Très faible
87	Saint-Léger Magnazeix	Enceinte quadrilatère	Classé MH	Très faible	Très faible	La visibilité potentielle identifiée à l'état initial, depuis la lisière du boisement accueillant le polissoir, se révèle inexistante : le projet est intégralement masqué par la végétation (cf. PM 43). Aucune covisibilité n'est possible, l'enceinte étant dissimulée dans un boisement.	4,1	Nul

Tableau 20 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.

6.2.7 Les effets du projet depuis l'aire immédiate

A l'échelle de l'aire immédiate, le futur parc éolien sera perçu dans le « paysage quotidien ». Les éoliennes s'insèrent dans le cadre de vie des espaces habités et fréquentés relativement proches.

6.2.7.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire immédiate

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou aux lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

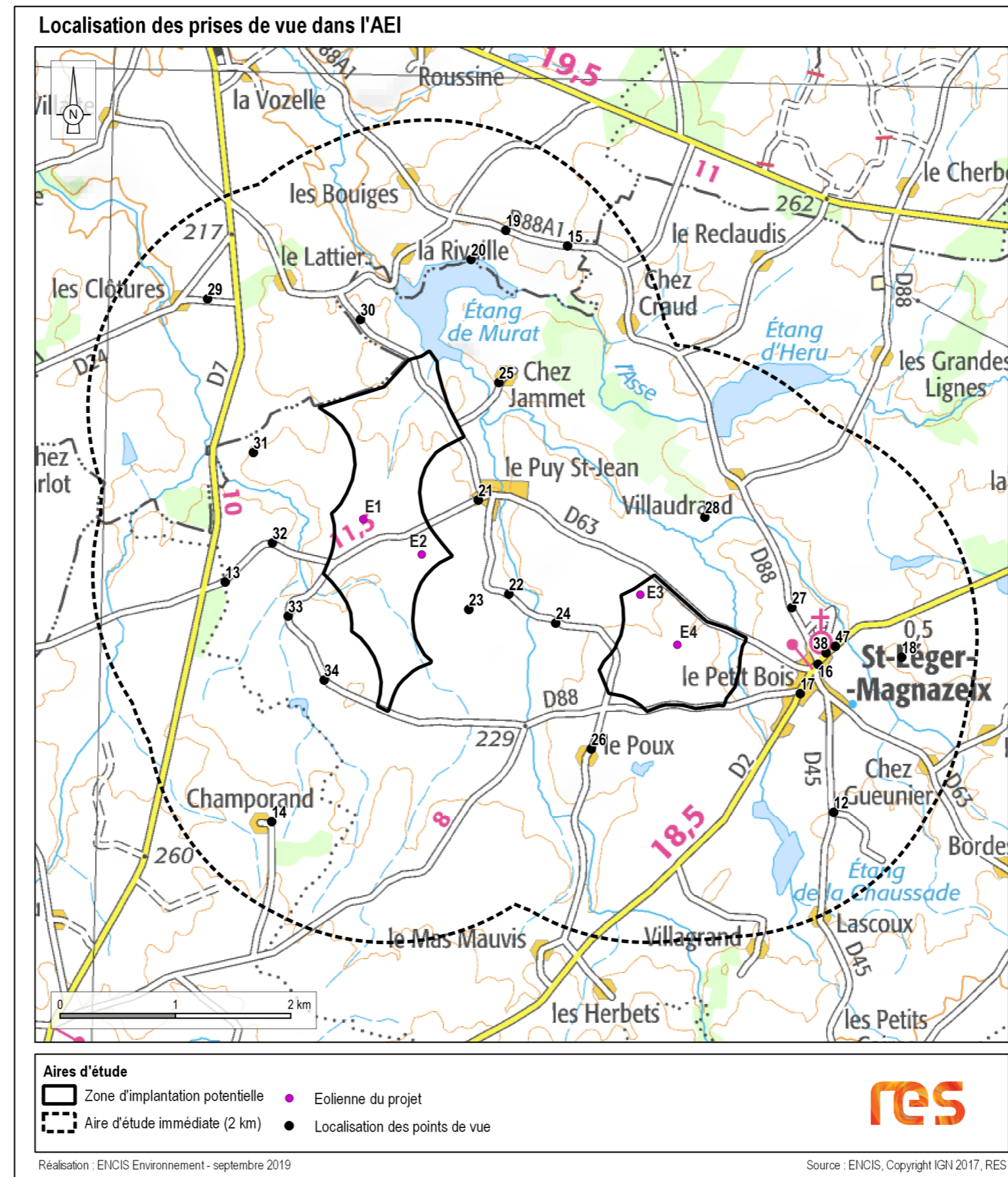
Au sein de l'aire d'étude immédiate, 25 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte page suivante et présentés dans le carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRES D'ÉTUDE immédiate			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact
12	Depuis la D45, au sud-est	Axe de découverte	Modéré
13	Depuis la D63, à l'ouest	Axe de découverte	Modéré
14	Depuis le hameau « Champorand », au sud-ouest	Lieu de vie	Faible
15	Depuis la D88a bis, au nord du hameau « Les Agriers »	Lieu de vie / Axe de découverte	Faible
16	Depuis la place centrale, à Saint-Léger-Magnazeix	Lieu de vie	Modéré
17	Depuis la D2, à Saint-Léger-Magnazeix	Lieu de vie / Axe de découverte	Modéré
18	Depuis le hameau « Chez Bellat », à Saint-Léger-Magnazeix	Lieu de vie / Patrimoine	Modéré
19	Depuis la D88A1, aux abords de l'Étang de Murat	Patrimoine / Axe de découverte	Modéré
20	Depuis la cabane d'observation ornithologique de l'Étang de Murat	Patrimoine	Modéré
21 ZONE EST	Depuis la D63, au niveau du hameau « Le Puy Saint-Jean »	Lieu de vie	Fort
21 ZONE OUEST	Depuis la D63, au niveau du hameau « Le Puy Saint-Jean »	Lieu de vie	
22 ZONE EST	Depuis le hameau « Les Charrauds de l'Hosne »	Lieu de vie	Fort
22 ZONE OUEST	Depuis le hameau « Les Charrauds de l'Hosne »	Lieu de vie	

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRES D'ÉTUDE immédiate			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact
23 ZONE EST	Depuis le hameau « Les Charrauds de Bronzaud »	Lieu de vie	Fort
23 ZONE OUEST	Depuis le hameau « Les Charrauds de Bronzaud »	Lieu de vie	
24 ZONE EST	Depuis le hameau « L'Hosne »	Lieu de vie	Fort
24 ZONE OUEST	Depuis le hameau « L'Hosne »	Lieu de vie	
25	Depuis le hameau « Chez Jammet »	Lieu de vie	Modéré
26	Depuis le hameau « Le Poux »	Lieu de vie	Très faible
27	Depuis le hameau « La Merle »	Lieu de vie	Faible
28	Depuis le hameau « Le Ris »	Lieu de vie	Modéré
29	Depuis le hameau « Les Clotures »	Lieu de vie	Faible
30	Depuis le hameau « La Roche »	Lieu de vie	Faible
31	Depuis le hameau « Les Landes »	Lieu de vie	Très faible
32	Depuis le hameau « La Verrière »	Lieu de vie	Fort
33	Depuis le hameau « Le Picq »	Lieu de vie	Modéré
34	Depuis le hameau « Les Laurencières »	Lieu de vie	Modéré
38	Depuis le parvis de l'église de Saint-Léger-Magnazeix	Patrimoine	Nul
47	Depuis la D2, au niveau de l'église de Saint-Léger-Magnazeix	Patrimoine / Axe de découverte / Lieu de vie	Très faible

Tableau 21 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude immédiate.



Carte 47 : Localisation des photomontages dans l'aire d'étude immédiate.